

qu'à chaque pas le praticien est exposé à s'égarer si ses connaissances ne rectifient pas les inexacritudes du *Traité officiel* (1).

J'ai trouvé avec une vive satisfaction, dans le traité de notre confrère, la restauration de la *paraphrase* et des *facultés*.

Les pharmacologistes d'autrefois faisaient religieusement suivre chaque formule d'un commentaire très explicatif, qui s'intitulait *paraphrase*, et du détail des propriétés thérapeutiques du remède ; c'étaient ses *facultés* (Voir Bauderon et autres).

Baumé suivit l'exemple de ses devanciers ; depuis ce savant, on laisse en oubli cette utile pratique, et nos pharmacopées se transforment en arides formulaires.

Pour qu'on soit convaincu de l'utilité des commentaires, qu'on lise le traité que nous examinons ; mieux que toutes les raisons, cette lecture fera comprendre la supériorité de cette méthode de rédaction, sur celle que nos pharmacologistes modernes ont suivie. Je renverrai principalement le lecteur aux sirops *diacode*, de *ratanhia* et surtout à celui de *quinquina* ; je recommanderai encore à l'attention du praticien le sirop de violettes au succès si fragile, le sirop de groseilles, variable de goût et de composition d'une officine à l'autre, à cause du nombre et de l'incertitude des formules prescrites pour ce sirop. Le *modus* de *Piel Des Ruisseaux*, tel que l'a modifié M. *Mouchon*, est bien préférable à la recette de *Béral* et surtout à celle, tout-à-fait vicieuse, de *Robinet*.

Pour terminer, nous reconnaitrons que l'œuvre de notre confrère se recommande aux praticiens par les qualités les

(1) On devait s'attendre à cet inconvénient en ne voyant dans la Commission chargée de la rédaction du *Codex* que des savants de cabinets au lieu de manipulateurs, de pharmaciens écrivant au milieu de leurs fourneaux. Cette publication a déjà été l'objet de sérieuses réfutations. Un anti-codex aurait dû apparaître.